

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 14 juin 2017.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 juin 2017 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Lapierre (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. André Fournier (représentant Causapscal)
M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)
M. Jocelyn Caron (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
Mme Nathalie Lévesque, directrice, service de génie municipal
M. Serge Malenfant, directeur, service de foresterie
M. Guillaume Viel, directeur, service de développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2017-112 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 14 juin 2017

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2017-113 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2017

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017
4. Période de question de l'assistance
5. Dépôt des états financiers consolidés de la MRC – Exercice financier clos le 31 décembre 2016
6. Communication du service de foresterie
 - 6.1. Adoption du rapport d'activités 2016 relatifs aux travaux réalisés sur les TPI de La Matapédia et financés par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MFFP
 - 6.2. Adoption du rapport annuel 2016-2017 du PADF
 - 6.3. Adoption du plan d'action 2017-2018 du PADF
 - 6.4. Recommandations du comité multiressource
7. Communication du service de génie municipal
 - 7.1. Entretien des routes en hiver - TNO de Routhierville
 - 7.2. Remplacement de l'Antenne du GPS – Service du génie municipal
 - 7.3. Embauche d'un ingénieur à contrat
8. Projet du centre administratif de la MRC
 - 8.1. Octroi du contrat pour la construction du centre administratif
 - 8.2. Protocole d'entente MAMOT pour l'aide financière du PIQM – Autorisation de signature
 - 8.3. Financement temporaire – Proposition de Desjardins
 - 8.4. Octroi du contrat pour le branchement à l'égout pluvial
 - 8.5. Contrôle qualité des matériaux et surveillance de toiture – Mandat spécifique
9. Communication du service de développement
 - 9.1. Rapport d'activités du FDT 2016-2017 - Adoption
 - 9.2. Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement FLS - Acception et désignation de signataires
 - 9.3. Réflexion sur l'offre de service en développement – Adoption de la recommandation du comité de travail

10. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours - Projet de réfection de la Caserne incendie d'Amqui
11. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA – Demande des producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent
12. Résolution de la MRC de Témiscouata concernant le bois d'œuvre
13. Exportation de l'énergie éolienne produite sur les terres publiques - Participation communautaire
14. Résolution visant l'adoption du projet de Loi 122 avant les élections municipales 2017 – Demande de la FQM
15. Modalités relatives à la préparation et au déroulement des séances et rencontres du conseil – Adoption
16. Politique de gouvernance de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène
17. Entente sectorielle 2017-2018 – MAPAQ, Association des Saveurs du Bas-Saint-Laurent et les MRC du Bas-Saint-Laurent
18. Correspondance
19. Période de questions de l'assistance
20. Autres sujets :
 - 20.1. Prochaine rencontre - séance ordinaire (16 août 2017 à 19h30)
 - 20.2. Motion de félicitations
 - 20.3. Écosite de La Matapédia
 - 20.4. Tournée Ça prend des femmes en politique municipale
21. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2017

Résolution CM 2017-114 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Geogres Guénard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MRC – EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

M. Mario Lavoie, directeur général, dépose et présente le sommaire de l'information financière consolidée pour la MRC de La Matapédia et les organismes du périmètre comptable de la MRC (Écosite de La Matapédia, CLD de La Matapédia, Régie de l'aéroport de Mont-Joli, Régie de l'aéroport et Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis) pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016; ce document a été préparé par la firme Mallette, vérificateur de la MRC

Monsieur Georges Guénard présente un sommaire des états financiers de l'Écosite de La Matapédia. Monsieur Gilbert Sénéchal pose des questions concernant la récupération de plâtre extérieur. Monsieur Mario Lavoie contactera les responsables du centre de tri pour réacheminer les informations au conseil de la MRC.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

6.1 Adoption du rapport d'activités 2016 concernant les travaux réalisés sur les TPI de La Matapédia et financés par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MFFP

Résolution CM 2017-115 concernant l'adoption du rapport d'activités 2016 faisant état des travaux réalisés sur les TPI et financés par le *programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* du MFFP

Considérant que la MRC de La Matapédia a bénéficié pour la saison 2016 d'un financement de 86 634 \$ provenant du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* afin de poursuivre les travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales dont elle assume la gestion forestière;

Considérant qu'il est requis dans le cadre de ce programme qu'un rapport d'activités soit produit par un ingénieur forestier attestant la conformité des travaux par rapport aux normes reconnues en région;

Considérant que ledit rapport a été produit et signé par M. Serge Malenfant, ingénieur forestier, et qu'il est déposé au conseil de la MRC pour fins d'adoption.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le rapport d'activités produit par M. Serge Malenfant, ingénieur forestier, faisant état des investissements consentis en 2016 par le biais du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion forestière a été déléguée à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

6.2 Adoption du rapport annuel 2016-2017 du PDAF

Résolution CM 2017-116 concernant l'adoption du rapport annuel 2016-2017 du PDAF

- Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);
- Considérant que le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;
- Considérant que le dépôt du rapport annuel 2016-2017 est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2016-2017;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Nelson Pilote, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2016-2017 et de recommander à chaque MRC de l'adopter dans les plus brefs délais respectant ainsi le cadre de gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts*.

Adoptée.

6.3 Adoption du plan d'action 2017-2018 du PDAF

Résolution CM 2017-117 concernant du plan d'action 2017-2018 du PDAF

- Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);
- Considérant que le plan d'action annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu d'adopter le plan d'action 2017-2018 et de recommander à chaque MRC de l'adopter dans les plus brefs délais respectant ainsi le cadre de gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts*.

Adoptée.

6.4 Recommandations du comité multiressources

Résolution CM 2017-118 concernant la résolution # 2017-156 déposée par la Ville d'Amqui relative à la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

- Considérant que les membres du Comité multiressource ont fait une lecture attentive de la résolution # 2017-156 déposée par la Ville d'Amqui relative à la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI);
- Considérant que la proposition déposée par la Ville d'Amqui demandant à la MRC de procéder à une analyse financière comparative visant à confier l'entière responsabilité à un seul intervenant pour diminuer les frais de gestion apparaît simpliste à tous les membres du Comité car cette hypothèse ne prend pas en compte les retombées directes et indirectes générées par les activités des 4 comités de développement œuvrant dans leur municipalité respective sur les TPI de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. David Althot, il est résolu de ne pas donner suite à la demande de la Ville d'Amqui et de poursuivre la gestion forestière comme par le passé.

Adoptée.

Résolution CM 2017-119 concernant l'application du *Programme de redéfinition de l'emploi* sur les TPI en 2017

- Considérant que le *Programme de redéfinition de l'emploi* est un programme visant à bonifier les conditions des travailleurs forestiers;
- Considérant que ce programme n'est plus applicable en forêt privée depuis 2016 et que le conseil de la MRC a résolu en 2016 de maintenir ce programme sur les TPI à l'intérieur des enveloppes budgétaires dédiées aux exécutants des travaux;
- Considérant qu'une somme de 10 571 \$ provenant du fonds TPI de la MRC a été versée en 2016 à 3 exécutants des travaux afin de bonifier les conditions de leurs travailleurs;
- Considérant que depuis 2016, aucune vérification n'est effectuée dans les livres auprès des exécutants des travaux afin de s'assurer que les argents investis dans ce programme sont effectivement versés aux travailleurs.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de reconduire le programme de *Redéfinition de l'emploi* pour la saison 2017 et de valider les sommes versées aux travailleurs à partir de déclarations signées par ces derniers précisant les sommes reçues.

Adoptée.

Résolution CM 2017-120 concernant l'aide financière accordée pour les travaux d'amélioration des érablières dans les érablières localisées sur les TPI

- Considérant que la MRC de La Matapédia a reçu 8 demandes pour des agrandissements d'érablières sur les terres publiques intramunicipales totalisant une superficie d'environ 75 hectares;
- Considérant que la MRC a également reçu une demande d'implantation d'une nouvelle érablière d'une superficie d'environ 100 hectares;
- Considérant qu'une partie importante de ces nouvelles superficies nécessitera des travaux d'amélioration afin de faciliter la mise en production de ces installations.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'accorder une aide financière pour un traitement d'amélioration d'érablière correspondant aux droits de coupe payés par le titulaire du permis et ce, lorsque le traitement est réalisé l'année en cours de la prescription et que la conformité du traitement est attestée par un rapport d'ingénieur forestier avec les documents appropriés.

Adoptée.

Résolution CM 2017-121 concernant une demande d'aide financière déposée par le Club VTT de La Matapédia

- Considérant que le Club VTT de La Matapédia procédait en 2006 à la création d'une équipe de sauvetage spécialisée et équipée pour supporter la Sûreté du Québec dans ses opérations de recherche en forêt;
- Considérant que l'équipe de sauvetage est composée exclusivement de bénévoles et qu'elle a démontré son efficacité lorsque ses services ont été requis par la Sûreté du Québec;
- Considérant que l'efficacité de l'équipe de sauvetage repose sur une très bonne coordination des effectifs sur le terrain et qu'il est requis de disposer d'un système de communication fonctionnel à cette fin;
- Considérant que le système de communication (radios émetteurs et antennes) dont dispose actuellement l'équipe de sauvetage est de type analogique et que cette technologie sera sous peu non fonctionnelle.
- Considérant qu'il est requis de remplacer les radios émetteurs et les antennes par 15 nouveaux radios numériques et 5 antennes;
- Considérant que le coût de remplacement de ce matériel totalise 11 000 \$, que la Caisse populaire a confirmé une participation de 4300 \$, que le promoteur s'est engagé à participer pour une somme de 2 850 \$ et qu'une demande de financement de 3 850 \$ a été adressée au Comité multiressource visant une participation du fonds TPI.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'autoriser une participation financière du fonds TPI de 3 850 \$ pour participer à l'achat du matériel de communications requis par l'équipe de sauvetage et ce, conditionnellement à ce qu'une démarche soit entreprise par le promoteur auprès de la Sûreté du Québec afin de les solliciter pour aider au financement de ce projet.

Adoptée.

Résolution CM 2017-122 concernant le processus d'analyse de projets dans le cadre du fonds TPI

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu que le comité multiressource propose pour adoption lors d'une prochaine séance un processus d'analyse et de sélection des projets par le comité multiressource dans le cadre du fonds TPI.

Adoptée.

Résolution CM 2017-123 concernant l'admissibilité des travaux d'éclaircie précommerciale dans le tremble à une aide financière

- Considérant le traitement d'éclaircie précommerciale dans le tremble n'est plus admissible à une aide financière en forêt publique et en forêt privée;
- Considérant que le tremble dans notre région est une essence très prisée par l'industrie régionale et que l'approvisionnement de plusieurs usines locales en dépend.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser le financement de ce traitement selon le taux applicable à ce traitement sur les TPI en 2015 bonifié des indexations appropriées.

Adoptée.

Une motion de remerciements est unanimement adressée à M. Serge Malenfant, directeur du service de foresterie, pour ses années de service à la MRC de La Matapédia. Monsieur Malenfant a annoncé son départ à la retraite pour le 11 août 2017.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

7.1 Entretien des routes en hiver - TNO de Routhierville

Résolution CM 2017-124 **concernant l'adjudication d'un contrat d'entretien des routes en hiver pour le TNO de Routhierville**

- Considérant que le contrat de déneigement des routes en hiver du TNO de Routhierville est à échéance;
- Considérant que seule l'entreprise D. Boudreault a déposé une soumission au montant de 349 307.68 \$ (taxes incluses);
- Considérant que la municipalité de Sainte-Florence a retiré de son contrat de déneigement la portion de route du rang 1 Matalik (2.7 km) qui donne accès au TNO de Routhierville en hiver (résolution # 149-2017);
- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO;
- Considérant que l'entreprise Déneigement D. Boudreault inc. demande un montant supplémentaire au contrat de 4 200\$/km indexé de 2 % par an pour effectuer le déneigement de la section du rang 1 Matalik sur le territoire de la municipalité de Sainte-Florence;
- Considérant que cet ajout représente un surplus de 67 851.13 \$ (taxes incluses) au contrat de déneigement;
- Considérant que le responsable de l'achat a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet;
- Considérant que l'achat dudit service occasionne une dépense de plus de 100 000 \$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus);
- Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat d'entretien des routes en hiver dans le TNO Routhierville à Déneigement D. Boudreault inc. au montant de 349 307.68 \$ plus un supplément de 67 851.13 \$ (taxes incluses) pour le déneigement de la section du rang 1 Matalik sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Florence pour une durée de 5 ans;
2. d'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres [SÉ@O](#);
3. d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

7.2 Remplacement de l'Antenne du GPS – Service du génie municipal

Résolution CM 2017-125 **concernant le remplacement de l'antenne du GPS**

- Considérant que l'antenne du GPS du service de génie de la MRC présente des problèmes de surchauffe;
- Considérant que la MRC de La Matapédia utilise les services de Abtech Services Polytechniques inc. pour l'entretien et la mise à jour du GPS;
- Considérant qu'Abtech Services Polytechniques Inc. a déposé une proposition budgétaire au montant de 4 380.55 \$ taxes incluses pour le remplacement de l'antenne du GPS;
- Considérant que le service du génie municipal a besoin de cet équipement afin d'effectuer les relevés de terrain, même si cette dépense en immobilisation n'est pas prévue au budget 2017.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. d'accepter la soumission de Abtech Services Polytechniques Inc. pour le remplacement de l'antenne GPS du service de génie municipal au montant de 4 380.55 \$ taxes incluses;
2. de financer cette dépense par le surplus accumulé de la MRC.

Adoptée.

7.3 Embauche d'un ingénieur à contrat

Résolution CM 2017-126 **concernant l'embauche d'un ingénieur contractuel au service du génie municipal**

- Considérant que la charge de travail du service du génie municipal est importante;
- Considérant que M. Thomas Thibeault propose ses services à titre d'ingénieur contractuel;
- Considérant qu'il est possible pour M. Thibeault d'effectuer du télé-travail;

Considérant que M. Thibeault détient une expertise en hydraulique, travaux par fonçage et stabilisation de berges.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. de procéder à l'embauche de M. Thomas Thibeault, ingénieur, à titre d'employé contractuel pour la période du 19 juin 2017 au 22 décembre 2017;
2. de fixer le tarif horaire à 33.59 \$/heure;
3. d'allouer à M. Thibeault un montant horaire de 8.17 \$/heure pour défrayer les dépenses en lien avec l'exploitation d'un bureau à la maison (assurance-responsabilité, droit de pratique, signature numérique, formation continue, logiciel, entretien et réparation, télécommunication, Internet, papeterie, fournitures de bureau et autres frais);
4. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur-général, à signer le contrat de travail entre la MRC de La Matapédia et M. Thomas Thibeault, ingénieur.

Adoptée.

8. PROJET DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC

8.1 Octroi du contrat pour la construction du centre administratif

Résolution CM 2017-127 concernant l'octroi du contrat de construction du centre administratif de la MRC

Considérant que les soumissions (10) pour la construction du centre administratif de la MRC de La Matapédia ont été ouvertes le 6 avril 2017;

Considérant que la firme d'architectes Goulet et Lebel a validé la conformité des soumissions;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Marcel Charest et Fils Inc. au montant de 3 949 000 \$ plus taxes;

Considérant que le MAMOT a confirmé l'admissibilité du centre administratif à une aide financière du *Programme d'Infrastructure Québec-Municipalités (PIQM)*, volet 5.1;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu :

1. d'accepter la soumission de Marcel Charest et Fils Inc. au montant de 3 949 000 \$ plus taxes, le plus bas soumissionnaire conforme, dans le cadre de l'appel d'offres public pour le projet de construction du centre administratif de la MRC de La Matapédia;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8.2 Protocole d'entente MAMOT pour l'aide financière du PIQM – Autorisation de signature

Résolution CM 2017-128 concernant la désignation d'un signataire pour le protocole d'entente avec le MAMOT relatif à la construction du centre administratif de la MRC

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia le protocole d'entente relatif à une aide financière du PIQM, volet 5.1 pour le projet de centre administratif de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8.3 Financement temporaire – Proposition de Desjardins

Résolution CM 2017-129 concernant le financement temporaire par Desjardins Entreprises du Bas-Saint-Laurent pour la construction du centre administratif de la MRC

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia la proposition de financement temporaire de Desjardins Entreprises du Bas-Saint-Laurent pour la construction du centre administratif de la MRC de La Matapédia; cette proposition est au taux préférentiel en vigueur sans majoration, le taux étant actuellement à 2.70 % et il est variable.

Adoptée.

8.4 Octroi du contrat pour le branchement à l'égout pluvial

Résolution CM 2017-130 concernant le contrat de construction du branchement d'égout pluvial du nouveau centre administratif

Considérant qu'il est de la responsabilité de la MRC de La Matapédia de raccorder le branchement d'égout pluvial de son nouveau centre administratif au réseau d'égout pluvial du MTMDET;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entrepreneurs;

Considérant que seul Les entreprises L. Michaud et fils (1982) Inc. a déposé une soumission dans le cadre dudit appel d'offres.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat de construction du branchement d'égout pluvial du nouveau centre administratif de la MRC de La Matapédia aux Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. au montant de 51 572.47 \$ (taxes incluses);
2. d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

8.5 Contrôle qualité des matériaux et surveillance de toiture – Mandat spécifique

Résolution CM 2017-131 concernant l'octroi d'un mandat spécifique en ingénierie des sols et des matériaux pour le contrôle qualité des matériaux et surveillance de toiture – Mandat spécifique – Centre administratif

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer le contrôle des sols, des matériaux et de la toiture pour le projet de construction du centre administratif de la MRC;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel;

Considérant que les fournisseurs suivants ont déposé des soumissions conformes dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir GHD et Englobe;

Considérant que la firme Englobe a obtenu le meilleur pointage (36.41 points) et que le montant de la soumission est de 37 079.44 \$ (taxes incluses).

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'octroyer à la firme Englobe au montant de 37 079.44 \$ (taxes incluses) le contrat de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance de toiture relatif au centre administratif;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport d'activités du FDT 2016-2017 – Adoption

Résolution CM 2017-132 concernant l'adoption du rapport d'activités du FDT 2016-2017

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'adopter le rapport d'activités du Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matapédia couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et;
2. de diffuser ce dernier sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

Rappel est fait du 5 à 7 sur le développement au Parc régional de Val-d'Irène le 20 juin prochain.

9.2 Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement FLS - Acceptation et désignation de signataires

Résolution CM 2017-133 concernant l'acceptation et la désignation de signataires pour la lettre d'offre et la convention de crédit variable à l'investissement FLS

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

Adoptée.

9.3 Réflexion sur l'offre de service en développement – Adoption de la recommandation du comité de travail

Résolution CM 2017-134 concernant l'adoption de l'offre de service en développement

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte la recommandation du comité de travail mandaté pour faire une réflexion sur l'offre de service en développement économique et territorial comme suit :
 - Le budget 2017 est révisé pour tenir compte des principaux éléments suivants inconnus au moment de son adoption : solde disponible de la PNR3, obtention d'une aide financière du MIDI (attractivité), non embauche à ce jour des conseillers en tourisme et en agriculture, contribution au Forum Santé, 18 000 \$ au FLS sans recourir au surplus du CLD, vacance de 3 mois au poste de l'adjointe administrative, etc.; un surplus de 56 414\$ est quand même anticipé pour 2017 qui serait réaffecté en 2018;
 - La réduction des quotes-parts de 50 000 \$ en 2018, l'indexation de 2 % en 2019;
 - L'embauche des conseillers en tourisme et agroforesterie (PDZA) en octobre 2017* (Coût sur la masse salariale de 30 000 \$ en 2017); ces embauches étaient prévues pour 14.6 mois dans le budget 2017 adopté;
 - Le maintien de l'enveloppe de financement de projets économiques, de l'enveloppe locale et des fonds dédiés; réduction de 20 000 \$/an de l'enveloppe projets structurants et réduction de 15 000 \$/an de l'enveloppe FDT-BSL;
 - Selon le Pacte fiscal Québec-Municipalités, le FDT augmentera de 5 M\$ en 2018 (environ 60 000\$ pour la MRC) et de 10 M \$ supplémentaires en 2019 (environ 120 000 \$ pour la MRC);
 - Aux états financiers de 2016, l'enveloppe disponible du FDT montre un solde disponible de 167 889 \$, à engager au cours des années 2018, 2019, jusqu'en mars 2020;
 - Avec ce scénario, le personnel du service de développement sera composé de (2017-2019):
 - 1 directeur de service;
 - 1 coordonnateur au développement local et territorial et responsable de l'Écoterritoire habité;
 - 1 adjointe administrative (75 % développement, 25 % administration);
 - 2 conseillères en développement des affaires;
 - 3 conseillers en développement local et territorial;
 - 1 conseillère en développement, promotion et attractivité;
 - 1 conseiller en développement culturel;
 - 1 conseiller en développement touristique;
 - 1 conseiller en développement agriculture et agroforesterie;
2. de demander l'accord de la Ville d'Amqui pour l'embauche des conseillers en tourisme et en agroforesterie à compter d'octobre 2017, nonobstant l'entente conclue en décembre 2016 avec la MRC sur la modification du règlement de zonage du terrain du centre administratif.

Adoptée.

10. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS - PROJET DE RÉFECTION DE LA CASERNE INCENDIE D'AMQUI

Résolution CM 2017-135 concernant une aide financière au PIQM pour la reconstruction de la caserne incendie d'Amqui

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. Que le conseil de la MRC de La Matapédia autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 5.1 du PIQM pour le projet de reconstruction de la caserne incendie d'Amqui dans un bâtiment indépendant du garage municipal de la ville d'Amqui. (La Ville d'Amqui a déjà présenté et obtenu une confirmation d'une aide financière du PIQM pour la rénovation de son bâtiment abritant le garage municipal et la caserne incendie (dossier 557928); considérant l'évolution du projet depuis cette confirmation, la présente vise à ce que la MRC puisse être le promoteur du projet de reconstruction de la caserne en lieu et place de la Ville d'Amqui.
2. La MRC de La Matapédia s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts continus du projet;
3. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente.

Adoptée.

Résolution CM 2017-136 concernant la recherche et l'acquisition d'un terrain pour la reconstruction de la caserne incendie d'Amqui

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser les démarches de recherche et d'acquisition de terrains potentiels pour la relocalisation de la caserne d'Amqui.

Adoptée.

Avis de motion CM 2017-137 concernant le règlement d'emprunt relatif aux services professionnels pour les plans et devis et la surveillance des travaux et à l'acquisition d'un terrain pour la reconstruction de la caserne incendie d'Amqui

Avis de motion est donné par M. Georges Guénard à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement d'emprunt relatif aux services professionnels pour les plans et devis et la surveillance des travaux et à l'acquisition d'un terrain pour la reconstruction de la caserne incendie d'Amqui sera présenté pour adoption.

Résolution CM 2017-138 concernant un appel d'offres relatif aux services professionnels pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour la reconstruction de la caserne incendie d'Amqui

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de la reconstruction de la caserne d'Amqui.

Adoptée.

11. EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA – DEMANDE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution CM 2017-139 concernant une demande au gouvernement fédéral d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA

Considérant que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

Considérant que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

Considérant que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

Considérant que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Considérant que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

Considérant que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

Considérant que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

Considérant que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de La Matapédia demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adoptée.

12. RÉSOLUTION DE LA MRC DE TÉMISCOUATA CONCERNANT LE BOIS D'ŒUVRE

Résolution CM 2017-140 concernant une décision du Département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre

Considérant que l'industrie québécoise exporte annuellement pour près de 9 milliards \$ principalement aux États-Unis et contribue au maintien de milliers d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec ;

Considérant qu'en 2013, le Québec a adopté un nouveau régime forestier pour répondre aux contraintes commerciales et contrer les conflits avec les États-Unis ;

- Considérant que la forêt couvre 87% du territoire du Témiscouata (50% en forêt privée et 50% en forêt publique);
- Considérant que l'industrie forestière et du bois d'œuvre a une importance économique vitale pour nos municipalités et notre population, qu'elle est de plus interreliée à plusieurs autres secteurs d'activités qui en sont tributaires ;
- Considérant qu'on dénombre 26 établissements dans le domaine de l'exploitation forestière employant 394 personnes alors que 20 entreprises de la transformation du bois génèrent 576 emplois, qu'elles sont performantes et qu'elles ont une capacité de transformation supérieure aux volumes disponibles ;
- Considérant que 70% de l'approvisionnement est en forêt privée, que 50% de la production témiscouataine est destinée au marché américain ;
- Considérant que l'imposition d'un droit compensateur de 19,88% rétroactif de 90 jours imposée par le Département du Commerce des États-Unis sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre représente une menace sérieuse pour la pérennité de notre industrie forestière ;
- Considérant qu'une taxe pour l'anti-dumping se situant autour de 4 à 8% pourrait s'ajouter en juin prochain ;
- Considérant que ce conflit risque de nous plonger dans une crise majeure et d'entraîner des pertes d'emplois de même que des fermetures d'usines.
- Considérant que ce conflit risque d'avoir des impacts significatifs sur les propriétaires privés de lots boisés.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. que la MRC dénonce la décision injustifiée du Département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre ;
2. que la MRC salue l'aide du gouvernement provincial avec le programme ESSOR afin de soutenir les entreprises touchées sous forme de garanties de prêts ;
3. que la MRC demande aux instances gouvernementales provinciale et fédérale de faire reconnaître et de défendre le Régime forestier du Québec, de soutenir les entreprises touchées par ce conflit et de conclure un nouvel accord profitable pour le secteur forestier québécois;
4. de transmettre la présente résolution aux personnes suivantes :
 - M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec
 - M. Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
 - M. Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
 - M. Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
 - M. James Gordon Carr, Ministre des Ressources naturelles du Canada
 - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
 - M. Rémi Massé, député pour Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia

Adoptée.

Résolution CM 2017-141 concernant la préparation d'un projet de résolution sur l'impact de la hausse des droits compensateurs américains sur les propriétaires privés de lots boisés

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de préparer pour adoption lors d'une prochaine séance un projet de résolution demandant à l'industrie forestière de limiter sur les propriétaires privés de lots boisés les impacts d'une hausse des droits compensateurs sur l'exportation du bois d'œuvre canadien aux États-Unis.

Adoptée.

13. EXPORTATION DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE PRODUITE SUR LES TERRES PUBLIQUES - PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Résolution CM 2017-142 concernant une demande au gouvernement du Québec relative à la participation financière et au contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne à des fins d'exportation

- Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;
- Considérant que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;
- Considérant que la Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance » souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;
- Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

- Considérant que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;
- Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;
- Considérant que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;
- Considérant que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia :

1. demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;
2. demande que cette modification au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais, soit avant la fin de la présente session parlementaire;
3. Que cette résolution soit adoptée par les conseils municipaux des municipalités membres de la MRC.

Adoptée.

14. RÉSOLUTION VISANT L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 – DEMANDE DE LA FQM

Résolution CM 2017-143 concernant une demande au gouvernement du Québec l'adoption du projet de Loi 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017

- Considérant que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;
- Considérant qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;
- Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;
- Considérant que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;
- Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;
- Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;
2. de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017;
3. d'acheminer la présente résolution à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

Adoptée.

15. MODALITÉS RELATIVES À LA PRÉPARATION ET AU DÉROULEMENT DES SÉANCES ET RENCONTRES DU CONSEIL – ADOPTION

Résolution CM 2017-144 concernant les modalités relatives à la préparation et au déroulement des séances et rencontres du conseil et du comité administratif

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le conseil adopte les modalités relatives à la préparation et au déroulement des séances, rencontres de travail du conseil et du comité administratif comme suit :

1. Pour les membres du personnel de la MRC :
 - L'avis d'inscription se dénomme dorénavant « Sommaire décisionnel »;
 - Le sommaire décisionnel doit être le plus succinct possible et comprendre l'objectif de la présentation, un résumé du sujet et le(s) projet(s) de résolution pour adoption, le cas échéant (objectif une page maximum, plus si la résolution est longue);

- Des documents peuvent aussi être annexés au sommaire décisionnel;
 - Le cas échéant, le sommaire décisionnel doit résumer l'orientation prise par le conseil de la MRC en rencontre de travail; ne pas faire la présentation complète du sujet lorsque le dossier a été traité en rencontre de travail et qu'une orientation qui fait consensus a été établie;
 - Transmettre la documentation au secrétaire adjoint par courriel. Idéalement le vendredi précédent la séance, au plus tard deux jours avant; aussitôt reçu, les sommaires décisionnels sont transmis aux membres du conseil via extranet (sur la tablette pour le comité administratif);
 - Dans ses présentations, le personnel évite de lire le sommaire décisionnel; il doit posséder son sujet et le résumer. Il rappelle l'objectif de la présentation, les grandes lignes du sujet, l'orientation prise en rencontre de travail, le cas échéant, et les éléments de décisions décrits dans le projet de résolution;
 - Avant l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour, il faut valider si celui-ci relève de la compétence du comité administratif ou du conseil de la MRC;
2. Pour le secrétaire adjoint :
 - Assurer l'uniformité des sommaires décisionnels et les réviser avant leur dépôt sur l'extranet;
 - Aviser le requérant des éléments difficiles de compréhension dans le sommaire décisionnel et le réviser au besoin;
 - Transmettre la documentation aux élus le vendredi précédant la séance ou minimalement 2 jours avant;
 3. Pour le directeur général :
 - Prévoir une rencontre préparatoire avec le préfet ou directeur de service pour faire le point sur les sujets importants;
 4. Pour les membres du conseil et du comité administratif :
 - Prendre connaissance des documents transmis par extranet avant la tenue de la rencontre;
 - Faire des interventions succinctes et en rapport avec le sujet traité;
 - Éviter de répéter un point de vue déjà émis par un autre membre du conseil;
 - Respecter les droits de parole qui sont donnés à main levée;
 - Toujours aviser le préfet au minimum un jour avant la rencontre pour demander d'ajouter un sujet (autre qu'un point d'information); aucun autre sujet ne peut être ajouté après l'adoption de l'ordre du jour;
 - Respecter la levée de l'assemblée;
 5. Pour le préfet :
 - Présider les rencontres avec rigueur;
 - Ramener les discussions au sujet traité lorsque hors propos;
 - Reformuler ou demander de reformuler une proposition soumise à un vote;
 - Bien gérer la période de questions de l'assistance (selon le règlement);
 6. Concernant certaines généralités :
 - Privilégier une durée de rencontre maximale de 2.0 à 2.5 heures ou moins si l'ordre du jour est réduit;
 - Limiter la durée des présentations d'un intervenant externe à 10 minutes; exiger le dépôt d'un document relatif à sa présentation;
 - Les orientations prises en rencontre de travail le sont sur le principe de la double-majorité;
 - Lorsqu'un mandat est donné à un comité de travail sur un sujet ou lors d'une rencontre de travail, ne pas divulguer publiquement les discussions ou les orientations tant que le conseil de la MRC n'a pas pris position sur le sujet traité;
 - Fermer les téléphones cellulaires et ne pas en faire usage durant les rencontres;
 - Privilégier le vouvoiement lors des séances.

Adoptée.

16. POLITIQUE DE GOUVERNANCE DE LA CORPORATION DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

Résolution CM 2017-145 concernant l'adoption d'une politique de gouvernance pour le Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest que le conseil d'administration de la Corporation du Parc régional de Val-d'Irène soit composé majoritairement d'élus imputables nommés par le conseil de la MRC, appuyée par M. David Althot qui demande le vote :

Résultat du vote :	Pour	Contre
Nombre de votes	6	12
Population attribuée	9 923	7 940
Vote prépondérant du préfet		X

Proposition rejetée

Résolution CM 2017-146 concernant l'adoption d'une politique de gouvernance pour le Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jocelyn Jean, d'approuver la politique de gouvernance encadrant les relations entre la MRC de La Matapédia, propriétaire du Parc régional de Val-d'Irène et la Corporation de gestion qui exploite le parc régional de Val-d'Irène, le vote est demandé par M. David Althot.

Résultat du vote :	Pour	Contre
Nombre de votes	12	6
Population attribuée	7 940	9 923
Vote prépondérant du préfet	X	

Adoptée.

17. ENTENTE SECTORIELLE 2017-2018 – MAPAQ, ASSOCIATION DES SAVEURS DU BAS-SAINT-LAURENT ET LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution CM 2017-147 concernant l'entente sectorielle 2017-2018 entre le MAPAQ, l'Association des Saveurs du Bas-Saint-Laurent et les MRC du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve l'entente sectorielle entre le MAPAQ, l'Association des Saveurs du Bas-Saint-Laurent et les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent relative à la promotion et à la commercialisation des produits bioalimentaires des entreprises du Bas-Saint-Laurent; la contribution financière de la MRC est de 9 716 \$ pour l'année 2017-2018 et elle est financée par le FDT (enveloppe régionale);
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

18. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie dépose au conseil la correspondance. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2017-05-12 : M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;
- 2017-05-01 : Municipalité de Val-Brillant;
- 2017-05-31 : Mme Danielle Marcoux, municipalité de Sayabec;
- 2017-06-05 : Mme Guylaine Marcoux, SHQ.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Jozef Valade, intervenante privée en tourisme, a déterminé le positionnement de la Vallée sur le plan touristique, car la Vallée est au cœur de la Gaspésie. Madame Lavoie rappelle la décision de la MRC concernant l'embauche d'un conseiller en développement touristique à l'automne.

20. AUTRES SUJETS

20.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire (16 août 2017 à 19h30)

La prochaine rencontre du conseil est la séance ordinaire du 16 août à 19h30.

20.2 Motion de félicitations

Motion de félicitations est adressée unanimement au service de protection incendie et d'organisation de secours pour la qualité du travail effectué en sécurité civile lors des inondations de mai dernier.

20.3 Activité Ça prend des femmes comme vous

Rappel est fait par M. Gaëtan Ruest de l'activité Ça prend des femmes comme vous ! le 15 juin 2017 à 17h00 à la Microbrasserie La Captive à Amqui.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2017-148 concernant la levée de la séance ordinaire du 14 juin 2017

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h05.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint